Mouvements C2/C3 – classement des postes

CHARRUE OF ONE OF THE STATE OF

FO DGFIP

19 février 2021

ue de cachotteries, de non-dits, bref d'erreurs de communication, autour du classement des postes et des possibilités de formuler des vœux en toute connaissance de cause à ce mouvement comptable C2/C3. Le ton a été donné par la Direction Générale dès le groupe de travail national du 10/12/2020 où la délégation F.O.-DG-FiP a dû pousser SPIB dans ses retranchements pour glaner des informations un peu plus précises sur le classement des postes 2021 et les perspectives du classement cible 2023. Deux mois après, et alors que la campagne de mouvements sur postes comptables C2/C3 de 2021 s'achève le 26 février, où en sommes nous ?

Les comptables n'ont aucune visibilité sur le devenir de leur poste à horizon 2023,

Les travaux sur le classement 2021 sont désormais terminés, si l'on en croit l'instruction n° 2021/02/3089 du 9 février 2021 publiée sur NAUSICAA qui donne le classement projeté au 31/12/2021 pour tous les postes comptables de la catégorie C4 à la catégorie C1. Les comptables n'ont aucune visibilité sur le devenir de leur poste à horizon 2023, doivent-ils rester ? Sera t-il déclassé ? Sera t-il supprimé/absorbé ? Belle perspective de carrière de ne pouvoir se projeter à horizon 2 ans ! Pourtant, nous avons pu comprendre que chaque direction locale devait adresser des propositions de classement des postes comptables en cible 2023 aux Délégations lesquelles doivent les valider en préalable à la sortie du classement 2021. Donc les informations sont en Direction. Pourquoi tant de cachotteries ?

Des trésoreries classées C2-1 qui se transforment en SGC classé C3-1, des SIP C2-3 passant C3-1 ou encore HEA passant 1027!

Des audioconférences relatives au classement des postes et associant les représentants des personnels ont commencé d'être organisées au niveau local. Les collègues sont en droit de savoir de quoi demain sera fait. Certains directeurs ont commencé à communiquer.

Le moins que l'on puisse dire est que ce qu'ils annoncent donne quelques aperçus de la « logique » du système : des trésoreries classées C2-1 qui se transforment en SGC classé C3-1, des SIP C2-3 passant C3-1 ou encore HEA passant 1027 ! Qu'à cela ne tienne, les travaux d'actualisation de la méthode de classement devaient la rendre « plus simple avec des résultats plus lisibles ». C'est du moins ainsi que les choses nous ont été présentées.

Un document interne à la Direction Générale évoquait même l'idée de : « construire une méthode simplifiée par un classement plus transparent, intégrant les réflexions du groupe de travail (NDLR : lequel ? Aucune organisation syndicale n'était au courant) conduit avec les délégués du Directeur Général et le réseau ».

Ce référentiel ne comprend pas les 154 SGC créés le 1^{er} janvier 2021 et déjà pourvus.

Parallèlement, **F.O.-DGFIP** a pu obtenir des renseignements selon lesquels le document annexe 2 dénommé «référentiel des postes comptables» publié en annexe à la note de service du 10 février 2021 correspond au périmètre de postes tel que proposés aux cadres (logique identique au mouvement C1).

Pour les postes C2/C3 : ce sont tous les postes en vacances initiales (postes vacants). Pour les postes C3, sont également recensés les postes en vacances potentielles, susceptibles de se libérer en cours de mouvement (avec l'indication du mode de recrutement, règle de gestion ou appel à candidature au choix ultérieur).

Ce référentiel ne comprend pas les 154 SGC créés le 1^{er} janvier 2021 et déjà pourvus. Seuls figurent dans l'annexe 2 les 60 SGC qui n'ont pas été pourvus. L'annexe 2 permet donc de n'afficher que les postes «utiles» aux candidats.